

S.I.D.

SOCIETE IMMOBILIERE DOMANIALE

Monaco, le **16 MARS 2021**

PREFECTURE DES ALPES-MARITIMES
A l'attention de Monsieur le Préfet
s/c de la DREAL

UNIQUEMENT PAR E-MAIL

à l'adresse : carole.pesin@alpes-maritimes.gouv.fr

YV/jap-20/1315844

Affaire : Projet de construction d'un refuge pour animaux - Demande de dérogation au titre de l'article L.411-2 du Code de l'Environnement.

Dossier suivi par M. Y. VALET (+377.98.98.86.37)

Monsieur le Préfet,

Je vous prie de bien vouloir trouver, ci-joint, pour instruction, le dossier de saisine du Conseil National de Protection de la Nature relatif à la demande de dérogation aux interdictions de destructions d'espèces protégées, dans le cadre du projet de construction d'un refuge pour animaux sur la commune de Peille dans le département des Alpes-Maritimes pour le compte de la Société Immobilière Domaniale.

En vous priant, Monsieur le Préfet, de recevoir l'expression de ma haute considération,

Elodie KHENG
Administrateur Délégué



P.J. : Un dossier.



N° 13 614*01

**DEMANDE DE DÉROGATION
POUR LA DESTRUCTION, L'ALTÉRATION, OU LA DÉGRADATION
DE SITES DE REPRODUCTION OU D'AIRES DE REPOS D'ANIMAUX D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES**

Titre I du livre IV du code de l'environnement
Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
définies au 4° de l'article L. 411-2 du code l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ

Nom et Prénom :

ou Dénomination (pour les personnes morales) : ... Société Immobilière Domestique

Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) : ... KHENG Elodie

Adresse : N° 24 Rue Rue du Sablier

Commune MONACO

Code postal 98000

Nature des activités : ... Administration d'immeubles et autres biens

Qualification :

B. QUELS SONT LES SITES DE REPRODUCTION ET LES AIRES DE REPOS DÉTRUITS, ALTÉRÉS OU DÉGRADÉS

ESPÈCE ANIMALE CONCERNÉE		Description (1)
Nom scientifique	Nom commun	
B1		CF ANNEXE JOINTE
B2		
B3		
B4		
B5		

(1) préciser les éléments physiques et biologiques des sites de reproduction et aires de repos auxquels il est porté atteinte

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION *

Protection de la faune ou de la flore	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux forêts	<input type="checkbox"/>
Sauvetage de spécimens	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux eaux	<input type="checkbox"/>
Conservation des habitats	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages à la propriété	<input type="checkbox"/>
Etude écologique	<input type="checkbox"/>	Protection de la santé publique	<input type="checkbox"/>
Etude scientifique autre	<input type="checkbox"/>	Protection de la sécurité publique	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages à l'élevage	<input type="checkbox"/>	Motif d'intérêt public majeur	<input checked="" type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux pêcheries	<input type="checkbox"/>	Détention en petites quantités	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux cultures	<input type="checkbox"/>	Autres	<input type="checkbox"/>

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale :

CF dossier DDEP

Suite sur papier libre

D. QUELLES SONT LA NATURE ET LES MODALITÉS DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION *

Destruction Préciser :

CF. dossier DDEP

Altération Préciser :

CF. dossier DDEP

Dégradation Préciser :

CF. dossier DDEP

Suite sur papier libre

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES ENCADRANT LES OPÉRATIONS *

Formation initiale en biologie animale Préciser :

THESE DE DOCTORAT (Sébastien FLEURY)

Formation continue en biologie animale Préciser :

Autre formation Préciser :

F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Préciser la période :

ou la date : CF. dossier DDEP

G. QUELS SONT LES LIEUX DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Régions administratives : PACA

Départements : Alpes maritime

Cantons : Alpes

Communes : Peille

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE *

Reconstitution de sites de reproduction et aires de repos

Mesures de protection réglementaires

Mesures contractuelles de gestion de l'espace

Renforcement des populations de l'espèce

Autres mesures Préciser :

CF. dossier DDEP

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée :

Suite sur papier libre

I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) :

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser :

Rapport annuel de chantier à la DREAL

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à
le
Votre signature

Envoyer par mail



Projet de construction d'un refuge animal Peille (06)

Annexe au Cerfa 614

B. Quels sont les sites de reproduction et les aires de repos détruits, altérés ou dégradés

	Espèce animale concernée Nom commun Nom scientifique	Description / Surface
B1	Zygène cendrée <i>(Zygaena rhadamanthus)</i>	Destruction d'individus (1 à 10 ind.) ; Perte d'habitat d'espèce : 190 m ² d'habitat ; Altération d'habitat d'espèce : 45,8 m ² d'habitat.
B2	Zygène cendrée des Alpes-Maritimes <i>(Zygaena rhadamanthus ssp.stygia)</i>	Destruction d'individus (1 à 10 ind.) ; Perte d'habitat d'espèce : 190 m ² d'habitat ; Altération d'habitat d'espèce : 45,8 m ² d'habitat.
B3	Damier de la Succise provençal <i>(Euphydryas aurinia provincialis)</i>	Destruction d'individus (10 à 50 ind.) ; Perte d'habitat d'espèce : 190 m ² d'habitat ; Altération d'habitat d'espèce : 45,8 m ² d'habitat.
B4	Seps strié <i>(Chalcides striatus)</i>	Destruction d'individus (1 à 2 ind.) ; Perte d'habitat d'espèce : 22 m ² d'habitat ; Altération d'habitat d'espèce : 42 m ² d'habitat.
B5	Orvet de Vérone <i>(Anguis veronensis)</i>	Destruction d'individus (1 à 2 ind.) ; Perte d'habitat d'espèce : 0,3 ha d'habitat ; Altération d'habitat d'espèce : 0,19 ha d'habitat ; Altération d'habitat d'espèce (OLD) : 1,93 ha d'habitat.
B6	Lézard à deux raies <i>(Lacerta bilineata)</i>	Destruction d'individus (1 à 5 ind.) ; Perte d'habitat d'espèce : 0,3 ha d'habitat ; Altération d'habitat d'espèce : 0,19 ha d'habitat.
B7	Lézard des murailles <i>(Podarcis muralis)</i>	Destruction d'individus (1 à 10 ind.) ; Perte d'habitat d'espèce : 0,3 ha d'habitat ; Altération d'habitat d'espèce : 0,19 ha d'habitat.
B8	Couleuvre de Montpellier <i>(Malpolon monspessulanus)</i>	Destruction d'individus (1 ind.) ; Perte d'habitat d'espèce : 22 m ² d'habitat ; Altération d'habitat d'espèce : 42 m ² d'habitat.
B9	Engoulevent d'Europe <i>(Caprimulgus europaeus)</i>	Perte d'habitat d'espèce (habitat vital de nidification et d'alimentation) : 0,46 ha. Perte d'habitat d'espèce (habitat d'alimentation) : 0,023 ha. Altération d'habitat d'espèce (habitat vital de nidification et d'alimentation) : 0,95 ha (OLD). Altération d'habitat d'espèce (habitat d'alimentation) : 0,37 ha (OLD).
B10	Fauvette orphée <i>(Sylvia hortensis)</i>	Perte d'habitat d'espèce (habitat vital de nidification et d'alimentation) : 0,46 ha. Perte d'habitat d'espèce (habitat d'alimentation) : 0,023 ha. Altération d'habitat d'espèce (habitat vital de nidification et d'alimentation) : 0,95 ha (OLD). Altération d'habitat d'espèce (habitat d'alimentation) : 0,37 ha (OLD).
B11	Fauvette passerinette <i>(Sylvia cantillans)</i>	Perte d'habitat d'espèce (habitat vital de nidification et d'alimentation) : 0,46 ha. Perte d'habitat d'espèce (habitat d'alimentation) : 0,023 ha. Altération d'habitat d'espèce (habitat vital de nidification et d'alimentation) : 0,95 ha (OLD). Altération d'habitat d'espèce (habitat d'alimentation) : 0,37 ha (OLD).
B12	Cortège des oiseaux communs (17 espèces)	Perte d'habitat d'espèce (habitat vital de nidification et d'alimentation) : 0,48 ha. Altération d'habitat d'espèce (habitat vital de nidification et d'alimentation) : 1,93 ha. Destruction 1 à 5 individus
B13	Barbastelle d'Europe <i>(Barbastella barbastellus)</i>	0,3 ha d'habitat d'alimentation ou de déplacement détruit 0,19 ha d'habitat d'alimentation ou de déplacement perturbé
B14	Murin de Bechstein <i>(Myotis bechsteini)</i>	0,3 ha d'habitat d'alimentation ou de déplacement détruit 0,19 ha d'habitat d'alimentation ou de déplacement perturbé 1,93 ha d'habitat d'alimentation ou de déplacement perturbé (OLD)

	Espèce animale concernée Nom commun Nom scientifique	Description / Surface
B15	Murin à oreilles échancrées <i>(Myotis emarginatus)</i>	0.3 ha d'habitat d'alimentation ou de déplacement détruit 0.19 ha d'habitat d'alimentation ou de déplacement perturbé
B16	Grand rhinolophe <i>(Rhinolophus ferrumequinum)</i>	0.3 ha d'habitat d'alimentation ou de déplacement détruit 0.19 ha d'habitat d'alimentation ou de déplacement perturbé
B17	Petit rhinolophe <i>(Rhinolophus hipposideros)</i>	0.3 ha d'habitat d'alimentation ou de déplacement détruit 0.19 ha d'habitat d'alimentation ou de déplacement perturbé
B18	Muscardin <i>(Muscardinus avellanarius)</i>	0.24 ha d'habitat de gîtes détruit/1 à 20 ind. 0.15 ha d'habitat d'alimentation ou de déplacement détruit 0.1 ha d'habitat d'alimentation ou de déplacement perturbé
B19	Pipistrelle de Nathusius <i>(Pipistrellus nathusii)</i>	0.3 ha d'habitat d'alimentation ou de déplacement détruit 0.19 ha d'habitat d'alimentation ou de déplacement perturbé
B20	Oreillard montagnard <i>(Plecotus macrobullaris)</i>	0.3 ha d'habitat d'alimentation ou de déplacement détruit 0.19 ha d'habitat d'alimentation ou de déplacement perturbé
B21	Murin cryptique <i>(Myotis crypticus)</i>	0.3 ha d'habitat d'alimentation ou de déplacement détruit 0.19 ha d'habitat d'alimentation ou de déplacement perturbé
B22	Pipistrelle commune <i>(Pipistrellus pipistrellus)</i>	0.3 ha d'habitat d'alimentation ou de déplacement détruit 0.19 ha d'habitat d'alimentation ou de déplacement perturbé
B23	Pipistrelle de Kuhl <i>(Pipistrellus kuhli)</i>	0.3 ha d'habitat d'alimentation ou de déplacement détruit 0.19 ha d'habitat d'alimentation ou de déplacement perturbé
B24	Oreillard gris <i>(Plecotus austriacus)</i>	0.3 ha d'habitat d'alimentation ou de déplacement détruit 0.19 ha d'habitat d'alimentation ou de déplacement perturbé
B25	Genette commune <i>(Genetta genetta)</i>	0.49 ha d'habitat de gîtes détruit/1 à 2 ind. 0.3 ha d'habitat d'alimentation ou de déplacement détruit 0.19 ha d'habitat d'alimentation ou de déplacement perturbé
B26	Oreillard roux <i>(Plecotus auritus)</i>	0.3 ha d'habitat d'alimentation ou de déplacement détruit 0.19 ha d'habitat d'alimentation ou de déplacement perturbé 1,93 ha d'habitat de gîte, d'alimentation et de déplacement perturbé (OLD)
B27	Ecureuil roux <i>(Sciurus vulgaris)</i>	0.49 ha d'habitat de gîtes détruit/1 à 10 ind. 0.3 ha d'habitat d'alimentation ou de déplacement détruit 0.19 ha d'habitat d'alimentation ou de déplacement perturbé 0.49 ha d'habitat de gîtes détruit
B28	Hérisson d'Europe <i>(Erinaceus europaeus)</i>	0.49 ha d'habitat de gîtes détruit/1 à 10 ind. 0.3 ha d'habitat d'alimentation ou de déplacement détruit 0.19 ha d'habitat d'alimentation ou de déplacement perturbé

DEMANDE DE DÉROGATION

- POUR LA CAPTURE OU L'ENLÈVEMENT *
- LA DESTRUCTION *
- LA PERTURBATION INTENTIONNELLE *
- DE SPÉCIMENS D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES
- * cocher la case correspondant à l'opération faisant l'objet de la demande

Titre I du livre IV du code de l'environnement
 Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
 définies au 4° de l'article L. 411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ

Nom et Prénom :

ou Dénomination (pour les personnes morales) : .. Société Immobilière Romaniata

Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) : KHENG Elodie

Adresse : N° .. 24 Rue .. Rue du Gabian

Commune .. MONACO

Code postal .. 98000

Nature des activités : .. Administration d'immobiliers et autres biens

Qualification :

B. QUELS SONT LES SPÉCIMENS CONCERNÉS PAR L'OPÉRATION

Nom scientifique Nom commun		Quantité	Description (1)
B1			CF. ANNEXE JOINTE
B2			
B3			
B4			
B5			

(1) nature des spécimens, sexe, signes particuliers

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE L'OPÉRATION *

Protection de la faune ou de la flore	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux cultures	<input type="checkbox"/>
Sauvetage de spécimens	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux forêts	<input type="checkbox"/>
Conservation des habitats	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux eaux	<input type="checkbox"/>
Inventaire de population	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages à la propriété	<input type="checkbox"/>
Etude écoéthologique	<input type="checkbox"/>	Protection de la santé publique	<input type="checkbox"/>
Etude génétique ou biométrie	<input type="checkbox"/>	Protection de la sécurité publique	<input type="checkbox"/>
Etude scientifique autre	<input type="checkbox"/>	Motif d'intérêt public majeur	<input checked="" type="checkbox"/>
Prévention de dommages à l'élevage	<input type="checkbox"/>	Détention en petites quantités	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux pêcheries	<input type="checkbox"/>	Autres	<input type="checkbox"/>

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale CF. dossier DDEP

Suite sur papier libre

D. QUELLES SONT LES MODALITÉS ET LES TECHNIQUES DE L'OPÉRATION

Préciser les modalités et techniques suivantes en fonction de l'opération choisie (cocher)

DE CAPTURE OU ENLÈVEMENT

Capture définitive Préciser la destination des animaux capturés :

Capture temporaire avec relâcher sur place avec relâcher différé

S'il y a lieu, préciser les conditions de conservation des animaux avant le relâcher :

CF. dossier DDEP

S'il y a lieu, préciser la date, le lieu et les conditions de relâcher :

.. CF. dossier DDEP

Capture manuelle Capture au filet
Capture avec épouvette Pièges Préciser :

Autres moyens de capture Préciser : CF. dossier DDEP

Utilisation de sources lumineuses Préciser :

Utilisation d'émissions sonores Préciser :

Modalités de marquage des animaux (description et justification) :

Suite sur papier libre

D2. DESTRUCTION *

Destruction des nids Préciser :

Destruction des œufs Préciser :

Destruction des animaux Par animaux prédateurs Préciser : Lors de la préparation des emprises

Par pièges létaux Préciser :

Par capture et euthanasie Préciser :

Par armes de chasse Préciser :

Autres moyens de destruction Préciser : CF. dossier DDEP

Suite sur papier libre

D3. PERTURBATION INTENTIONNELLE *

Utilisation d'animaux sauvages prédateurs Préciser :

Utilisation d'animaux domestiques Préciser :

Utilisation de sources lumineuses Préciser :

Utilisation d'émissions sonores Préciser :

Utilisation de moyens pyrotechniques Préciser :

Utilisation d'armes de tir Préciser :

Utilisation d'autres moyens de perturbation intentionnelle Préciser : CF. dossier DDEP

Suite sur papier libre

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES CHARGÉES DE L'OPÉRATION *

Formation initiale en biologie animale Préciser : THESE DE DOCTORAT (Sébastien FLEURY)

Formation continue en biologie animale Préciser :

Autre formation Préciser :

F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE L'OPÉRATION

Préciser la période : .. CF. dossier DDEP

ou la date :

G. QUELS SONT LES LIEUX DE L'OPÉRATION

Régions administratives PACA

Départements : .. Alpes maritimes

Cantons : .. Contes

Communes : .. Peille

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE L'OPÉRATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE *

Relâcher des animaux capturés Mesures de protection réglementaires

Renforcement des populations de l'espèce Mesures contractuelles de gestion de l'espace

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée : .. CF. dossier DDEP

Suite sur papier libre

I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) :

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser :

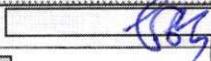
Rapport annuel d'audit chantier à la DREAL

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à

le

Signature 

Envoyer par mail



Projet de construction d'un refuge animal Peille (06)

Annexe au Cerfa 616

B. Quels sont les spécimens concernés par l'opération

	Espèce animale concernée Nom commun Nom scientifique	Description / Quantité
B1	Zygène cendrée <i>(Zygaena rhadamanthus)</i>	Destruction d'individus (1 à 10 ind.) ; Perte d'habitat d'espèce : 190 m ² d'habitat ; Altération d'habitat d'espèce : 45,8 m ² d'habitat.
B2	Zygène cendrée des Alpes-Maritimes <i>(Zygaena rhadamanthus ssp.stygia)</i>	Destruction d'individus (1 à 10 ind.) ; Perte d'habitat d'espèce : 190 m ² d'habitat ; Altération d'habitat d'espèce : 45,8 m ² d'habitat.
B3	Damier de la Succise provençal <i>(Euphydryas aurinia provincialis)</i>	Destruction d'individus (10 à 50 ind.) ; Perte d'habitat d'espèce : 190 m ² d'habitat ; Altération d'habitat d'espèce : 45,8 m ² d'habitat.
B4	Seps strié <i>(Chalcides striatus)</i>	Destruction d'individus (1 à 2 ind.) ; Perte d'habitat d'espèce : 22 m ² d'habitat ; Altération d'habitat d'espèce : 42 m ² d'habitat.
B5	Orvet de Véronne <i>(Anguis veronensis)</i>	Destruction d'individus (1 à 2 ind.) ; Perte d'habitat d'espèce : 0,3 ha d'habitat ; Altération d'habitat d'espèce : 0,19 ha d'habitat ; Altération d'habitat d'espèce (OLD) : 1,93 ha d'habitat.
B6	Lézard à deux raies <i>(Lacerta bilineata)</i>	Destruction d'individus (1 à 5 ind.) ; Perte d'habitat d'espèce : 0,3 ha d'habitat ; Altération d'habitat d'espèce : 0,19 ha d'habitat.
B7	Lézard des murailles <i>(Podarcis muralis)</i>	Destruction d'individus (1 à 10 ind.) ; Perte d'habitat d'espèce : 0,3 ha d'habitat ; Altération d'habitat d'espèce : 0,19 ha d'habitat.
B8	Couleuvre de Montpellier <i>(Malpolon monspessulanus)</i>	Destruction d'individus (1 ind.) ; Perte d'habitat d'espèce : 22 m ² d'habitat ; Altération d'habitat d'espèce : 42 m ² d'habitat.
B9	Cortège des oiseaux communs (17 espèces)	Perte d'habitat d'espèce (habitat vital de nidification et d'alimentation) : 0,48 ha. Altération d'habitat d'espèce (habitat vital de nidification et d'alimentation) : 1,93 ha. Destruction 1 à 5 individus
B10	Muscardin <i>(Muscardinus avellanarius)</i>	0,24 ha d'habitat de gîtes détruit/1 à 20 ind. 0,15 ha d'habitat d'alimentation ou de déplacement détruit 0,1 ha d'habitat d'alimentation ou de déplacement perturbé
B11	Genette commune <i>(Genetta genetta)</i>	0,49 ha d'habitat de gîtes détruit/1 à 2 ind. 0,3 ha d'habitat d'alimentation ou de déplacement détruit 0,19 ha d'habitat d'alimentation ou de déplacement perturbé
B12	Ecureuil roux <i>(Sciurus vulgaris)</i>	0,49 ha d'habitat de gîtes détruit/1 à 10 ind. 0,3 ha d'habitat d'alimentation ou de déplacement détruit 0,19 ha d'habitat d'alimentation ou de déplacement perturbé 0,49 ha d'habitat de gîtes détruit
B13	Hérisson d'Europe <i>(Erinaceus europaeus)</i>	0,49 ha d'habitat de gîtes détruit/1 à 10 ind. 0,3 ha d'habitat d'alimentation ou de déplacement détruit 0,19 ha d'habitat d'alimentation ou de déplacement perturbé